



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES , Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/67 : Subventions aux associations

Monsieur Alain Détolle présente au conseil, les propositions de la commission Associations.

Amicale des pompiers : 500 € (comme en 2021).

Organisation d'actions en soutien aux pompiers de Faux la montagne

Amicale laïque : 1 000 € (contre 2 000 € en 2021)

Association de l'école publique de Faux la montagne. Organise une année sur trois un voyage des élèves.

La contribution de la municipalité se fait donc sur plusieurs années avec un effort supplémentaire l'année du voyage.

Cadet Roussel : 1 000 € (contre 1 500 € en 2021)

Association d'animation pour les enfants, les ados mais aussi les parents. Reconnu espace de vie sociale par la CAF.

Pour en savoir plus : reprendre leur programme d'activité mensuel que la commune relaie dans sa lettre d'info.

Constance social Club : 1 000 € (comme en 2021)

Association d'animation et de rencontres conviviales pour l'ensemble des habitants.

Organise notamment la Carnaval sauvage ou encore la fête du premier mai et plein d'autres choses.

C'est aussi un espace de vie sociale reconnu et soutenu par la CAF.

Entente athlétique aubussonnaise : 500 € (contre 800 € en 2021).

Cette association sportive fait un gros travail avec les enfants de Faux la montagne.

Elle accompagne aussi la municipalité dans sa réflexion sur la mise en place de nouveaux équipements sportifs (dojo notamment).

Folies les mots : 300 € (contre 100 € en 2021)

Organisatrice du festival éponyme.

Le festival qui avait été suspendu pendant le Covid a renoué avec le succès.

Autour de 1 000 repas servis par les bénévoles, indicateur d'une très bonne fréquentation.

Une trentaine d'intervenants, une cinquantaine de bénévoles et plus de trois mille participant-e-s.

Folies Fripes : 300 € (comme en 2021)

Friperie sociale qui permet aux personnes à faible revenu de bénéficier de vêtement à prix très bas.

MAS/Cimade Peyrelvade : 500 € (contre 1 000 € en 2021)

Association de soutien aux réfugiés.

Participe à l'accompagnement et aux formations des réfugiés habitants Faux la montagne.

Jeunes Sapeurs Pompiers de Bourgneuf : 50 €

Un jeune de Faux la montagne participe aux formations

Mas Musici : 200 € (contre 100 € en 2021)

Concert de musique classique dans l'église Saint Étienne.

Participation variable en fonction des partenariats d'une année sur l'autre

Planning familial : 500 € (comme en 2021)

Association de Peyrelvade intervenant pour diverses actions de formation et d'accompagnement des habitantes et habitants de Faux la montagne.

Rencontres musicales de Nedde : 600 € (contre 0 en 2020)

Partenariat "historique". La commune participe au financement quand le festival se produit dans la commune, ce qui est le cas cette année.

Radio Vassivière : 250 € (comme en 2021).

Radio associative d'intérêt locale émettant sur le PNR.

Solidarité Millevaches : 100 € (contre 0 en 2021)

Première demande de cette épicerie sociale située à Peyrelvade qui est utilisée par des habitantes et habitants de Faux la Montagne.

Télémillevaches : 250 € (comme en 2021)

Associations de production de films et vidéo dont un bon nombre en lien avec nos problématiques locales. Employeur sur la commune.

Tom Pousse : 3 000 € (contre 2 000 € en 2021)

Lieu multi accueil de 12 places qui gère aussi le Tipi des familles lieu d'accompagnement des parents de jeunes enfants.

Une trentaine de famille en sont usagères et participent aussi à sa gouvernance.

Les 1000 € supplémentaire participeront au programme de réhabilitation de la "cabane de Tom Pousse" lieu ouvert à la disposition des enfants et de leurs parents.

Comité des fêtes : 500 €

Association qui tente de se relancer

Voiture école :1500 €

Association qui se crée pour accompagner vers la conduite les personnes à faibles revenus

M Hozelle s'abstient concernant le vote de la subvention à Folie les Mots car il en est trésorier, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants le montant des subventions telles que présentées ci-dessus.

À Faux la Montagne, le 8 novembre 2022

La Maire,

C.MOULIN

